

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025 et de la réunion jointe (ECB, AECGR) du 19 mai 2025
2. 8502 Projet de loi portant approbation de l' « Agreement on the Establishment of the Global Green Growth Institute », fait à Rio de Janeiro, le 20 juin 2012
 - Rapporteur : Monsieur Paul Galles
 - Examen des avis respectifs de la Chambre de Commerce et du Syvicol
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8543 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2024)
 - Élaboration d'une prise de position
4. Divers

*

Présents : M. Maurice Bauer, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, Mme Joëlle Welfring

M. Meris Sehovic, rapporteur du débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2024)

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Thomas Schoos, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. David Glod, de l'Administration de l'environnement

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Paul Galles, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025 et de la réunion jointe (ECB, AECGR) du 19 mai 2025

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 8502 Projet de loi portant approbation de l' « on the Establishment of the Global Green Growth Institute », fait à Rio de Janeiro, le 20 juin 2012

Monsieur le Président-Rapporteur rappelle en quelques mots l'objet du projet de loi et présente succinctement les avis respectifs de la Chambre de Commerce et du SYVICOL.

Il présente ensuite son projet de rapport. Pour les détails exhaustifs de ce dernier, il est renvoyé au document afférent. Cette présentation ne soulève aucun commentaire et le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents qui proposent le modèle avec rapport et sans débat pour les débats en séance plénière.

3. 8543 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2024)

Par courrier du 21 mai 2025 relatif au débat d'orientation sur le rapport d'activité annuel de l'Ombudsman, la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a été invitée à communiquer une prise de position au sujet du rapport d'activité cité sous rubrique à la Commission des Pétitions. Les membres de la Commission examinent donc les extraits dudit rapport d'activité concernant le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Monsieur le Ministre communique les chiffres relatifs aux réclamations introduites auprès de l'Ombudsman, soulignant une nette diminution par rapport à l'année 2023 (24 en 2024 contre 34 en 2023). Il insiste sur la bonne collaboration entre ses services et ceux de l'Ombudsman, marquée par des échanges réguliers et constructifs. Il précise que la majorité des dossiers concernent des demandes de subsides ainsi que des autorisations de construire en zone verte.

Monsieur le directeur adjoint de l'Administration de l'environnement confirme les bonnes relations avec les services de l'Ombudsman. Il précise que les dossiers qui parviennent à l'Ombudsman ne relèvent pas de situations ordinaires, mais présentent des caractéristiques particulières ou complexes, ce qui explique les délais parfois plus longs pour leur traitement. Ces sujets sensibles nécessitent souvent une analyse approfondie et un dialogue constant entre les différentes parties prenantes. À ce jour, trois dossiers sont en cours d'examen : deux concernent l'installation de panneaux photovoltaïques et un l'installation d'une pompe à chaleur. Dans chacun de ces cas, il s'agit de situations spécifiques pour lesquelles les services impliqués s'efforcent de trouver des solutions adaptées.

Monsieur Meris Sehovic (déi gréng) salue le fait que le rapport d'activité de l'Ombudsman ne fait état que de très peu de doléances concernant le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Il reconnaît qu'il existe toujours un risque de litiges, en particulier dans le cadre de demandes d'autorisation susceptibles, par définition, d'être refusées. Concernant le cas précis décrit dans le rapport, il constate que le délai de réponse peut sembler excessif, mais il comprend qu'il s'agit d'un dossier complexe, justifiant un traitement plus long. En dehors de ce dossier, l'orateur estime que la situation est globalement satisfaisante.

Le projet de prise de position (courrier électronique n°324176) recueille l'assentiment de l'unanimité des membres de la Commission. La prise de position sera transmise à la Commission des Pétitions.

*

À des questions afférentes de Madame Joëlle Welfring (déi gréng), les représentants gouvernementaux répondent ce qui suit :

- Pour ce qui est de l'état d'avancement des travaux de digitalisation, tant pour les demandes d'aide que pour le traitement des dossiers, la situation s'est sensiblement améliorée par rapport aux années précédentes. Ceci a facilité les démarches pour les citoyens, tout en améliorant l'efficacité au sein de l'Administration de l'environnement. Bien entendu, des marges de progression subsistent et plusieurs projets sont en cours afin d'optimiser encore le processus. Parmi ceux-ci, l'intégration des installateurs et des conseillers dans le parcours digitalisé figure comme une prochaine étape importante.
- En ce qui concerne le renforcement en personnel, l'Administration de l'environnement s'est vu attribuer dix postes supplémentaires en contrat à durée déterminée pour une période de deux ans dans le cadre de l'accord tripartite de 2022. Cette mesure a apporté une aide précieuse, bien que le recrutement ait été relativement difficile en raison du profil technique recherché. Depuis, le CDD de ces dix collaborateurs est arrivé à échéance, mais d'autres personnes ont été recrutées en contrat à durée indéterminée. Grâce à cela, les retards accumulés dans le traitement des dossiers ont pu être sensiblement réduits. Il faut cependant rester vigilant, car une hausse significative des demandes a été constatée au cours des derniers mois.

4. Divers

Madame Joëlle Welfring souhaite connaître la position du Gouvernement concernant la fixation, par l'Union européenne, d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2040. Elle s'interroge également sur la question de la flexibilisation, à savoir la possibilité de recourir à des mécanismes alternatifs pour atteindre les objectifs de réduction des GES et souhaite savoir si le Gouvernement estime que l'objectif devrait être atteint principalement, voire exclusivement, sur le territoire de l'UE. Enfin, elle se demande si des démarches sont actuellement engagées avec d'autres États membres afin de former des alliances susceptibles de renforcer la position du Luxembourg dans les négociations, notamment dans le but de limiter le recours à la flexibilisation.

Monsieur Serge Wilmes indique que la Commission européenne est actuellement en train de finaliser sa proposition sur ce sujet. La position du Gouvernement reste inchangée par rapport à l'année passée, à savoir un objectif de réduction de -90% des émissions de GES par rapport au niveau de 1990. Pour le Luxembourg, il n'existe en effet aucune alternative à cet objectif, même si certains États membres sont plus sceptiques en la matière. Monsieur le Ministre ajoute souhaiter que les objectifs pour 2040 soient fixés dans les meilleurs délais afin que les discussions sur les modalités de mise en œuvre puissent débiter au plus vite. Il souligne également l'importance pour l'UE de s'aligner sur les recommandations scientifiques pour définir son niveau d'ambition climatique. L'orateur est à cet égard d'avis qu'il faut rester attentif à la faisabilité et à la transposabilité des mesures envisagées. Il informe encore que le Luxembourg n'est pas demandeur de flexibilisation et qu'il reste en contact avec les États membres partageant le niveau d'ambition du Luxembourg. À ce propos, il admet se réjouir que le Danemark assure actuellement la présidence du Conseil, sa position étant bien plus ambitieuse que celle de la Pologne.

Dans le même contexte, Monsieur Meris Sehovic souhaite savoir ce qu'il en est des objectifs en matière d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables, en plus de la réduction des émissions de GES. Monsieur Serge Wilmes répond que ces questions devront être abordées dans le cadre de la mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), prévue pour 2028. Il ajoute que le Luxembourg a déjà entrepris de nombreuses démarches en la matière et qu'il poursuivra ses efforts.

Monsieur Franz Fayot (LSAP) note que la proposition de directive sur les allégations écologiques (« Green claims directive ») a été retirée fin juin par la Commission européenne, alors que les travaux en la matière étaient déjà bien avancés. Ce retrait fait suite à des blocages politiques, notamment du groupe PPE. L'orateur est d'avis que ce retrait constitue un pas en arrière regrettable en matière de politique climatique et souhaite connaître la position de Monsieur le Ministre à cet égard. Après avoir informé que c'est la Ministre de la protection des consommateurs qui a la charge de ce dossier au Luxembourg, les représentants gouvernementaux rappellent que cette directive représente une composante essentielle du Pacte vert pour l'Europe et regrettent qu'elle ait été mise en pause. Dans ce même contexte, Monsieur Meris Sehovic se pose la question d'une éventuelle action nationale si rien ne devait se concrétiser au niveau de l'UE. Monsieur le Ministre est d'avis qu'il n'est pas encore question d'envisager cette option. Selon lui, il est préférable que ce type de régulation soit porté à l'échelle européenne, afin d'éviter toute fragmentation du marché intérieur.

Monsieur Paul Galles informe que la demande de la sensibilité politique déi gréng de convoquer une réunion jointe au sujet de l'état d'avancement du Plan social pour le climat est en cours de traitement. Aucune date précise ne peut cependant encore être indiquée. À noter cependant que la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité s'est déclarée incompétente en la matière.

Luxembourg, le 18 juillet 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact
--